



Direction
des ressources humaines

Département de la gestion
et du développement des
compétences

**Avis de recrutement sans concours
d'adjoints techniques de 2^{ème} classe
de recherche et de formation
Session 2012**

Vu l'arrêté du 29 mars 2012 publié au journal officiel n° 85 du 8 avril 2012, un recrutement sans concours d'adjoints techniques 2C de recherche et de formation est organisé à l'**Université de Strasbourg**, au titre de l'année 2012.

Les adjoints techniques 2C de recherche et de formation sont recrutés, sans concours, par décision du président de l'Université, par branche d'activité professionnelle (BAP), et par emploi type, conformément aux dispositions de l'article 52-2 du décret 85 -1534 du 31 décembre 1985 modifié.

BAP	Emploi-type	Nombre d'emplois à pourvoir
A	Animalier	1
G	Opérateur logistique	1

Les inscriptions sont ouvertes du 3 au 21 septembre 2012.

A) Conditions à remplir

Pour être autorisés à concourir, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires (nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'espace économique européen, droits civiques, casier judiciaire vierge, position régulière au regard du service national, aptitude physique)

Aucune condition d'âge, ni de diplôme n'est exigée.

B) Modalités d'inscription

Les candidats feront acte de candidature sur un dossier mis à leur disposition. Ce dossier comprendra obligatoirement une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Les dossiers pourront être retirés ou demandés par écrit, à l'Université de Strasbourg, D.R.H – Bureau recrutement, Bureau 150, 4 rue Blaise Pascal - 67081 Strasbourg Cedex, en joignant une enveloppe (format 25 x 32) libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers seront

- *soit déposés à l'adresse indiquée sur le dossier **avant le 21 septembre 2012 à 17 h 00 au plus tard,***
- *soit confiés aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit oblitérée **du 21 septembre 2012 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).***

Tout dossier d'inscription déposé ou expédié après cette date entraînera le rejet de la demande d'inscription.

C) Modalités de recrutement

Le recrutement se déroule en trois étapes :

- 1) La commission de sélection procédera à **l'examen du dossier des candidats.**
- 2) La commission **auditionne les candidats dont elle a retenu la candidature**
Les candidats sélectionnés recevront une convocation pour un entretien (courant octobre).
- 3) A l'issue de l'épreuve orale, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.